



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE



Sommaire

France 2030.....	4
Mieux produire.....	7
Mieux vivre	8
Mieux comprendre.....	9
Les 5 conditions pour réussir France 2030.....	10
France 2030 : un soutien inédit aux acteurs émergents et innovants	13
Dimension européenne	14

France 2030

France 2030 a une ambition : préparer la France de demain. Ceci par des choix d'investissement stratégiques majeurs, au service de nos concitoyens et d'une ambition écologique forte, pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Il s'agit à la fois de rattraper notre retard dans certains secteurs historiques, et de donner un temps d'avance à la France en créant de nouvelles filières industrielles et technologiques pour accompagner les transitions écologiques et numériques.

France 2030 s'inscrit dans la stratégie menée depuis le début du quinquennat en faveur de de l'innovation et de la réindustrialisation.

Depuis 2017, nous réformons notre économie pour lui redonner sa compétitivité : transformation du système éducatif ; simplification des normes et de l'accès au travail (loi PACTE, loi ASAP) prolongée par la réforme de l'assurance chômage ; soutien à la recherche publique fondamentale et partenariale ; baisse des impôts sur les entreprises (26 milliards d'euros sur le quinquennat) ; investissements massifs dans les compétences ; impulsion sans précédent à l'écosystème de la French Tech. Nous avons ainsi, pour la première fois depuis plus de 15 ans, recréé des emplois industriels en 2017, 2018 et 2019.

En 2020, nous avons massivement protégé les Français face à la plus grande crise sanitaire et économique que nous ayons connue depuis 1929. Le « quoi qu'il en coûte » a été une décision politique réfléchie, efficace et indispensable. L'activité partielle, le fonds de solidarité et les prêts garantis par l'Etat ont sauvé les entreprises, protégé les salariés et préservé les compétences.

Depuis un peu plus d'un an, nous relançons notre économie et investissons massivement dans le capital humain. Le déploiement rapide de France Relance – 70 des 100 milliards d'euros seront engagés avant la fin de l'année –, coordonné au niveau européen, a permis à notre économie de redémarrer vite et fort autour de trois piliers : la transition numérique, la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale. Ce plan, en accélérant les transitions amorcées depuis 2017 et en renforçant l'investissement formation dans la continuité du Plan d'investissement dans les compétences, favorise également la réindustrialisation et permet de gagner en autonomie.

Réformer, protéger, relancer, former – notre stratégie a atteint et même dépassé nos objectifs : nous avons déjà retrouvé le niveau d'activité de fin 2019 ; le niveau d'emploi est à son plus haut depuis 15 ans ; les apprentis et alternants n'ont jamais été si nombreux : plus de 500 000 malgré la crise ; le pouvoir d'achat de nos concitoyens a été préservé pendant la crise, et repart désormais à la hausse ; la France est devenu le pays la plus attractif pour les investissements étrangers, notamment dans le secteur industriel ; nos start-ups ont levé plus de 5 milliards d'euros au premier semestre de l'année 2021 et comptent désormais une vingtaine de licornes ; c'est un record qui illustre la capacité de notre pays à faire émerger de nouveaux leaders technologiques.

Néanmoins, l'extraordinaire accélération du monde de l'innovation nous conduit à penser que nous devons également accélérer. France 2030 doit nous permettre de renforcer nos filières stratégiques, et de se positionner en leader mondial des filières qui dessineront l'industrie de 2030.

France 2030 repose enfin sur deux convictions supplémentaires : **(i) réindustrialiser** le pays est nécessaire pour notre prospérité, notre souveraineté économique et nos équilibres sociaux et territoriaux ; **(ii) investir massivement dans l'innovation de rupture** est un besoin impérieux. Ceci va de pair avec un double écueil dont il faut sortir : les frontières entre les différentes disciplines de recherche fondamentale d'une part, l'opposition entre les start-ups et l'industrie d'autre part. . L'adaptation des compétences est en outre central : la France de 2030 ne peut se construire sans anticiper la question des ressources humaines.

La crise que nous venons de vivre l'a démontré : l'illusion d'un monde sans usines est derrière nous. Les ruptures d'approvisionnements et les tensions sur certains matériaux, ont illustré la nécessité de développer des chaînes de valeur industrielles plus résilientes et localisées. Ces industries représentent par ailleurs un maillage territorial puissant, créateur d'emploi qualifié dans des villes moyennes et des territoires ruraux.

Il nous faut également **réduire notre dépendance à un nombre trop restreint de secteurs d'excellence** : l'aéronautique et l'espace, l'agroalimentaire, le luxe, le médicament.

Il ne s'agit pas d'être leader partout mais de se rapprocher de la frontière technologique, d'accélérer les investissements dans des secteurs critiques (les pénuries de semi-conducteurs qui paralysent l'industrie automobile en sont un exemple) et de soutenir les investissements dans des secteurs clés de la course mondiale à l'innovation.

Forts de ces constats et de ce qui a déjà été entrepris depuis 4 ans, nous pouvons nous permettre de rêver de nouveau. C'est tout l'objet de **France 2030 : un plan qui prépare l'avenir de notre pays**.

Pour être à la hauteur de ces enjeux, des consultations de grande ampleur ont permis de recueillir l'avis des professionnels des secteurs économiques concernés, mais aussi des entrepreneurs et de nombreux étudiants, qui sont les talents et les forces vives de demain. France 2030 reflète leurs espoirs et leurs préoccupations.

En premier lieu, France 2030 est sous-tendu par deux objectifs transversaux consistant à consacrer à la fois 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, sans dépenses défavorables à l'environnement, et 50 % à des acteurs émergents porteurs d'innovation.

Ensuite, France 2030 fixe 10 objectifs qui s'articulent autour de trois enjeux : mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Ils doivent permettre à la France de choisir son destin et de retrouver son indépendance. **Ces 10 grands objectifs s'accompagnent de 5 conditions**, sans lesquelles cette ambition ne sera pas atteignable.

Les premiers objectifs de France 2030 font ainsi le pari d'une écologie des solutions – complémentaire des efforts massifs que nous avons engagés, y compris dans le cadre de la récente Loi Climat, pour réduire notre empreinte environnementale et atteindre, au sein de l'Europe, la neutralité carbone en 2050. Il s'agit de nous permettre, en 2030, de nous déplacer, de nous nourrir, de produire et de consommer différemment. Cela implique d'innover, de miser sur des technologies permettant de rationaliser mais surtout de transformer l'existant – que ce soit via la production d'énergie décarbonnée, le stockage d'énergie, l'investissement dans l'hydrogène vert, les transports de demain ou les innovations en matière de recyclage.

Ensuite, nous devons nous donner résolument les moyens d'innover pour mieux nous soigner et relever les grands défis thérapeutiques d'aujourd'hui et de demain. La lutte contre le cancer, les vaccins à ARN ou les solutions de santé numérique sont des promesses de nature à changer nos vies à tous. Nous avons le devoir d'investir aujourd'hui et de manière ambitieuse dans ces domaines, qui sont historiquement des secteurs d'excellence française.

Nos citoyens aspirent également à une alimentation durable et de qualité, accessible à tous, dont l'agriculture française est la clé de voûte. Pour relever ce défi, ce plan fait le pari d'une révolution agricole dans laquelle les technologies de pointe et les biosolutions innovantes trouveront toute leur place.

Enfin, ce plan se donnera les moyens de préserver et d'entretenir durablement la création et la culture française, indispensables à l'identité et la vitalité de notre pays aujourd'hui et en 2030. **Tout en perpétuant une tradition d'exploration**, qu'elle soit spatiale ou des grands fonds marins.

En ce qui concerne les conditions d'atteinte de ces objectifs, **la sécurisation, autant que possible, de l'accès aux matériaux ainsi qu'aux composants stratégiques**, notamment électronique, robotique et machines intelligentes et le **développement des solutions nationales en matière de logiciels**, dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, du cloud et du calcul quantique font partie des priorités.

Mais notre stratégie pour bâtir la France de 2030 doit également répondre à **l'enjeu fondamental de la formation et du développement des compétences dans les filières et métiers d'avenir**. Cela concerne les étudiants et les actifs : salariés et demandeurs d'emploi de tous niveaux de qualification.

France 2030 fait enfin le pari d'une révolution de méthode, basée à la fois sur l'agilité, la vitesse, la prise de risque et le pari de l'excellence. L'Etat accepte, désormais, de prendre en charge une part du risque issu de l'investissement dans des technologies en devenir, et dont le potentiel de rupture ne se matérialise qu'à long terme. Par ailleurs, France 2030 est destiné à faire émerger de nouveaux champions numériques et industriels, en apportant un soutien de grande ampleur à des acteurs émergents, start-ups, PME ou ETI qui peuvent être les géants de demain. Environ la moitié de ce plan leur est consacrée. France 2030 doit être à l'origine de mutations profondes qui ne sont pas seulement technologiques mais aussi culturelles.

Au total, 30 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 4 milliards d'euros d'investissements en fonds propres, permettront d'atteindre la vision définie dans ce plan. Cette vision est le fruit des enseignements des crises que la France a traversées ces quatre dernières années et du travail collectif pour faire émerger une ambition à la hauteur des enjeux pour changer la capacité de la France à créer de la valeur dans la durée et prévenir les inégalités futures.

Mieux produire

Objectif 1 : favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035, et soutenir l'innovation de rupture dans la filière

Le premier enjeu est celui de la production de l'énergie ; et nous avons la chance de disposer d'un avantage comparatif – le nucléaire – qui fait de la France l'un des pays européens qui produit une électricité parmi les moins émettrices de CO₂. Si notre industrie est historiquement parmi les plus compétitives, la France prend aujourd'hui du retard sur les réacteurs innovants en rupture. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires et de stimuler l'innovation de rupture sur les réacteurs nucléaires avancés afin de garantir **de nouveaux usages, une sûreté accrue et une meilleure gestion des déchets**.

→ Développement de réacteurs nucléaires innovants pour 2030 (1 000 M€)

Objectif 2 : devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030

L'hydrogène est essentiellement produit par électrolyse, qui utilise une grande quantité d'électricité. Le nucléaire nous permettra ainsi de faire de notre pays un leader de l'hydrogène décarboné. Nous devons également accompagner le reste de l'offre de solutions industrielles pour l'hydrogène décarboné (membranes, piles à combustibles, réservoirs, etc.) tout en poursuivant la structuration d'écosystèmes dans les territoires. Un investissement d'ampleur dans la structuration de la filière est essentiel si l'on ne veut pas répéter les erreurs du passé sur le soutien aux énergies renouvelables. **La France se donne ainsi l'ambition de pouvoir compter sur son sol au moins deux « giga-factories » d'électrolyseurs et l'ensemble des technologies nécessaires à l'utilisation de l'hydrogène.**

Cet objectif va de pair avec un **renforcement de la filière industrielle des énergies renouvelables** (cellules photovoltaïques, flotteurs d'éoliennes, pompes à chaleur, gestion de l'intermittence...). Ce triptyque – nucléaire, hydrogène, énergies renouvelables – nous permettra de produire une énergie décarbonée, stable et compétitive.

→ Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe (2 300 M€)

Objectif 3 : décarboner notre industrie afin de respecter notre engagement de baisser, entre 2015 et 2030, 35% de nos émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur.

L'investissement privé qui, seul, n'est pas suffisant pour atteindre cet objectif, doit être accompagné d'un soutien public. Cet investissement massif ciblera d'une part la **décarbonation de sites industriels très émetteurs** (par exemple, aciérie, chimie lourde, cimenteries, aluminium), et d'autre part le **déploiement de solutions matures** (chaleur renouvelable, efficacité énergétique, électrification). Cette stratégie de décarbonation qui améliorera la compétitivité de nos industries dans un monde où le prix du carbone augmentera, constitue un argument de plus contre les délocalisations.

→ Décarbonation de l'industrie et de la production d'intrants (5 000 M€)

Objectif 4 : produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.

Afin d'accompagner nos ambitions climatiques et la fin programmée des véhicules thermiques en 2035, nous devons amplifier notre effort de transition de l'industrie automobile. Cette stratégie doit être complétée par un investissement lourd dans le transport collectif, les nouvelles formes de déplacement et dans une nouvelle stratégie industrielle.

Cette mutation suppose une mobilisation collective profonde, reposant nécessairement sur l'impulsion des constructeurs et des grands équipementiers et leur mobilisation auprès de l'écosystème de sous-traitants, parfois individuellement très lourdement affectés par les évolutions technologiques.

→ **Produire autant de véhicules zéro émission en 2030 en France que de véhicules thermiques à la fin des années 2010 (2 600 M€)**

Objectif 5 : produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone

Afin de poursuivre la dynamique intense de R&D de la filière aéronautique, ce projet doit être français mais aussi européen. Un volet sera dédié aux PME innovantes et start-ups de la filière.

→ **Concevoir un avion bas carbone pour 2035 (1 200 M€)**

Mieux vivre

Objectif 6 : investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire sur laquelle la France est un pays leader.

Nourrir sainement une population croissante exige de décarboner la production ; à plus forte raison quand la biodiversité est de plus en plus menacée. Nous devons remettre de la valeur dans l'agriculture en payant nos agriculteurs pour le travail et l'investissement réalisés.

→ **Engager la troisième révolution agricole et construire les chaînes alimentaires de demain afin de mieux nourrir l'ensemble de la population et de protéger l'environnement (1 500 M€, dont un tiers de fonds propres)**

Objectif 7 : produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Plan Santé Innovation 2030 reposant sur le constat suivant : malgré une très grande recherche dans le secteur de la santé, un modèle de CHU liant la clinique et la recherche, un système juste qui a tenu pendant la crise et sur lequel nous avons décidé d'investir beaucoup à travers le Ségur de la santé, la France est tombée de la première place européenne il y a vingt ans au quatrième rang aujourd'hui.

Cette chute est le fruit de la désindustrialisation et du déficit d'investissement dans les innovations de rupture comme les biotechnologies. Nos capacités humaines, nos infrastructures de recherche et de pratique, ne nous laissent pas d'autre choix que de revenir à la tête d'une médecine plus prédictive, plus préventive, plus innovante, plus personnalisée et avec un tissu productif davantage fabriqué en France.

La révolution médicale – sans laquelle nos dépenses de santé exploseront – se fera sur la convergence des innovations de rupture en santé avec le quantique, l'intelligence artificielle et

l'Internet des objets. L'objectif – atteignable – de produire au moins 20 biomédicaments doit concentrer tout les efforts et en particulier celui de la future Agence d'innovation en santé.

- **Produire au minimum 20 biomédicaments en France en 2030 (2 300 M€)**
- **Développer et produire des dispositifs médicaux innovants et des solutions numériques et de rupture en santé (650 M€)**

Objectif 8 : placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs.

Mieux vivre, nous en avons fait l'expérience pendant la crise, c'est aussi vivre dans l'imaginaire de l'humanisme français qui nous constitue. Les industries culturelles et créatives forgent nos imaginaires – en particulier celui de nos enfants –, filtrent nos accès à l'information, imposent des représentations et des héros.

La France, pays de littérature, de philosophie, de théâtre, de cinéma, de musique, de jeux vidéo, doit continuer de faire entendre sa voix en valorisant son patrimoine culturel et en développant de nouveaux contenus et expériences.

Nos partenaires investissent dans ces industries qui représentent en France 640 000 emplois et 91 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'intervention publique permettra de déclencher des investissements et de participer à la création de filières, aux côtés du secteur privé. Il s'agit d'investir de manière très concrète : dans nos studios, dans le développement de contenus, dans de nouvelles technologies offrant des expériences immersives, et dans la formation de professionnels pour répondre aux besoins croissants.

- **Développer des studios de tournages et de post production, soutenir les technologies immersives et de réalité virtuelle et favoriser l'émergence de nouvelles formations aux métiers des ICC (600 M€)**

Mieux comprendre

Objectif 9 : prendre toute notre part dans l'aventure spatiale.

La France de 2030 ne doit pas oublier les grandes odyssées d'exploration et d'aventures – à la fois humaines, intellectuelles et scientifiques.

Un *New Space*, composé d'une grande diversité d'acteurs financés par des fonds privés et des agences d'Etat, est en train de se construire, posant la question de la souveraineté spatiale dans des termes radicalement nouveaux. La France, en assumant de travailler à la fois avec les acteurs établis et de nouveaux acteurs, doit réussir le défi des nouvelles explorations spatiales.

- **Faire émerger d'ici 5 ans une offre française de lanceur réutilisable, des acteurs du *New Space* et de constellation de connectivité (1 550 M€)**

Objectif 10 : l'investissement dans le champ des grands fonds marins.

La France, deuxième puissance maritime du monde par l'étendue de ses zones économiques exclusives, a la capacité d'explorer cette partie inconnue du globe, levier extraordinaire de compréhension du vivant et d'écosystèmes à découvrir, d'accès potentiel à certains métaux critiques, d'innovation en santé, biomimétisme, etc.

- **Investir le champ des fonds marins (300 M€)**

Les 5 conditions pour réussir France 2030

Condition 1 : dans le champ des matières premières, sécuriser, autant que possible, l'accès à nos matériaux.

La crise a révélé l'importance de la sécurisation des approvisionnements de matières critiques. Le contexte de sortie de crise et de reprise de l'économie mondiale s'accompagne en outre de tensions d'approvisionnements dans de nombreux secteurs.

France 2030 doit nous permettre de sécuriser les filières du plastique et des métaux, la consolidation de la filière bois, investir dans l'économie circulaire et, de manière générale, réduire notre dépendance à l'importation.

- **Recycler 100% du plastique et développer des matériaux innovants à faible impact environnemental (500 M€)**
- **Sécuriser la chaîne d'approvisionnement, de raffinage et de recyclage des métaux critiques (1 000 M€, dont 50 % de fonds propres)**
- **Soutenir le renouvellement forestier, dans un souci de gestion durable et de préservation de la biodiversité, optimiser l'utilisation des ressources en bois et soutenir la compétitivité de la filière (450 M€)**

Condition 2 : sécuriser les composants, notamment dans l'électronique et la robotique, qui sont indispensables à l'industrie de demain, et où nous avons un retard à rattraper.

La crise nous a montré nos défaillances concernant les semi-conducteurs, les composants électroniques et robotiques et le domaine médical.

Réussir France 2030 passe nécessairement par la combinaison d'une stratégie européenne, compte tenu des masses et de l'enjeu, et d'une stratégie nationale qui visera à doubler notre production électronique d'ici 2030 et à faire de la France un des leaders du domaine des puces électroniques.

- **Doubler la production française de composants électroniques (4 750 M€)**
- **Soutenir l'émergence de projets d'usines 4.0 et renforcer l'offre française en matière d'équipements pour l'industrie du futur (800 M€)**

Condition 3 : maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres

Notre capacité à disposer de solutions numériques de confiance, performantes et innovantes et innovante sera décisive pour innover sans sacrifier notre souveraineté technologique dans la plupart des secteurs. Ainsi, il nous faut poursuivre et intensifier les stratégies engagées en matière de cloud, de quantique, d'intelligence artificielle, de cybersécurité et de 5G.

- **Développer nos solutions nationales en matière de logiciels (poursuite des stratégies quantique, IA, cybersécurité, 5G et cloud déjà annoncées, qui représentent près de 3 Md€ du PIA)**
- **Permettre l'appropriation de ces solutions, notamment dans l'agriculture (objectif 6), la santé (objectif 7) et l'industrie (condition 2)**

Condition 4 : soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

La réindustrialisation de la France passe par le développement des talents et l'investissement dans les compétences à tous les niveaux de qualification – ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés – en particulier dans les segments de pointe et là où les tensions de recrutement sont persistantes. Toutes les voies d'accès à la formation sont concernées : nos écoles, nos universités et laboratoires de recherche, nos organismes de formation.

France 2030 doit nous doter d'une stratégie à 10 ans qui passe par un investissement inédit dans la transformation et la modernisation de l'offre de formations vers les filières et métiers d'avenir à horizon 2030.

Cette stratégie intégrera les enseignements des actions précédemment des Programmes d'investissements d'avenir (PIA), et du Plan d'investissement dans les compétences lancé en 2018 pour amplifier l'effort de formation des plus éloignés de l'emploi et transformer les pratiques de formation via notamment la digitalisation.

- **Renforcer l'appareil de formation français pour permettre de former jusqu'à 400 000 jeunes, demandeurs d'emploi ou salariés par an et les préparer aux métiers de demain dans les secteurs stratégiques (2 000 M€)**
- **Soutenir l'émergence de quelques pôles de rang mondial dans le domaine de l'intelligence artificielle (500 M€)**

Condition 5 : soutenir de manière transversale l'émergence et l'industrialisation de start-ups, décisives pour le déploiement de l'innovation.

Le soutien continu depuis 2017 à l'innovation et à la French Tech font de la France aujourd'hui un leader technologique en Europe : nos start-ups deviennent des champions internationaux ; nous dépasserons largement l'objectif de 25 licornes en 2025. Cette révolution doit être prolongée si l'on souhaite rattraper notre retard dans l'innovation de rupture (*Deeptech* et start-ups industrielles) et faire émerger des géants technologiques.

Ainsi, avec France 2030, un des objectifs sera de faire émerger au moins 100 sites industriels par an et accélérer la croissance de ces entreprises à un niveau européen.

Ces trois enveloppes seront à 100 % réservées à des acteurs émergents.

- **Innovation de rupture (1 000 M€)**
- **Accompagner les *deeptech* et accélérer l'industrialisation des start-ups (2 000 M€ dont 1 000 M€ de fonds propres)**
- **Accélérer la croissance des start-ups (2 000 M€ de fonds propres)**

Gouvernance

La gouvernance de France 2030 sera précisée avant la fin de l'année et s'articulera autour des éléments suivants :

- **Ce plan doit être sanctuarisé dans les règles budgétaires.** Comme les investissements d'avenir, France 2030, qui est un plan de long terme avec des crédits nouveaux, ne doit pas être confondu avec des dépenses courantes.
- **La gouvernance de ce plan sera finalisée fin 2021** et doit faire appel à tous les talents : universitaires, chercheurs, entreprises, investisseurs. Cet esprit doit préserver France 2030 du financement par l'habitude, garantir la concurrence, l'expertise indépendante, la transparence et l'évaluation.
- **Le pilotage doit être guidé par 3 principes** : (i) simplification de la gouvernance et des procédures ; (ii) confiance en l'émergence de start-ups, PME et ETI (50 % du plan sera consacré aux acteurs émergents) ; (iii) accepter la prise de risque et l'échec.

France 2030 : un soutien inédit aux acteurs émergents et innovants

France 2030 mise de manière significative sur les acteurs émergents. Il s'agit d'un parti pris d'une ampleur inédite, qui vise à capitaliser sur l'exceptionnelle dynamique de l'écosystème français d'innovation et notamment des start-ups et PME industrielles.

Pour soutenir la croissance de demain et donner à la France un temps d'avance, **France 2030 ambitionne de confier près de la moitié de l'investissement financier global consenti par l'Etat** aux challengers. Dans la continuité du plan de relance, France 2030 acte le fait que **l'avenir appartient en grande partie à de petits acteurs** à fort potentiel, qu'ils soient déjà présents sur le marché, en phase de croissance – ou que ces projets soient encore à un stade de développement plus préliminaire.

France 2030 consacre au total **15 milliards d'euros** aux acteurs émergents dont **3 milliards d'euros** pour investir au capital des start-ups technologiques et des licornes de demain.

Ce parti pris se matérialise par deux ambitions complémentaires :

- **un changement d'équilibre de la politique industrielle** – au total plus de 10 milliards d'euros seront alloués à de nouveaux acteurs de manière sectorielle pour répondre aux défis auxquels nous faisons face, et permettre l'émergence des objets industriels identifiés comme prioritaires par France 2030 ;
- **un soutien aux nouveaux acteurs quel que soit leur secteur d'activité et à tous les stades de leur développement** – 5 milliards d'euros seront consacrés à des actions transversales visant à faire émerger de nouveaux champions et à accompagner ces derniers dans leur croissance.

Soutenir les acteurs innovants dans le cadre d'une politique industrielle et technologique ambitieuse

Innovation majeure par rapport aux précédents plans d'investissement, une part variable selon les secteurs mais significative sera orientée vers les nouveaux acteurs pour chacun de ces objets. Au total plus de **10 milliards d'euros** seront fléchés vers des acteurs émergents de manière sectorielle. En fonction de la maturité des objets industriels considérés, la part des moyens consacrés aux nouveaux acteurs pourra varier : elle sera de **15 à 30 % pour les secteurs les plus matures où de grands acteurs sont déjà positionnés** comme le recyclage de métaux critiques, la chimie verte et la production de véhicules connectés faible émission, d'avions bas carbone ou de puces électroniques. **Pour les secteurs les plus avancés technologiquement** tels que les nouveaux réacteurs nucléaires, les nouveaux lanceurs de satellites, les nouveaux dispositifs médicaux, les nouvelles modalités de production et de stockage d'énergie, les nouveaux robots industriels ou les nouvelles modalités de production agricole, cette part sera comprise entre **50 % et 100 %** des moyens alloués.

Miser sur l'émergence et la croissance des acteurs innovants

France 2030 consacrera par ailleurs 5 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros de fonds propres, aux nouveaux acteurs quel que soit leur secteur d'activité pour accélérer leur passage à l'échelle et faire émerger les champions industriels de demain. Le plan amplifiera les actions déjà engagées en faveur des start-ups par le Gouvernement en **poursuivant les mesures de soutien systémique et en se dotant de nouveaux moyens pour répondre aux enjeux spécifiques des start-ups technologiques et industrielles tout au long de leur développement.**

Dimension européenne

France 2030 place résolument son action dans la dynamique européenne à l'œuvre depuis la crise sanitaire avec l'adoption du plan de relance européen, la déclinaison effective du Pacte Vert européen dans les différents secteurs de l'économie et une stratégie industrielle européenne renouvelée en faveur de l'autonomie stratégique.

Faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone

Le Pacte vert européen vise à atteindre la neutralité climatique à horizon 2050 et à tenir l'objectif de baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La Commission européenne a proposé un paquet de mesures à l'été 2021 pour mettre en œuvre cette ambition dans les différents secteurs (automobile, secteurs aérien et maritime, bâtiment, industrie, agriculture...). Elle a également proposé l'adoption d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE pour limiter les fuites de carbone, proposition fortement portée par la France.

La transformation radicale des modes de production posée par ces nouvelles exigences est une occasion de faire émerger de nouvelles filières industrielles en Europe, dans l'avion zéro carbone, dans les réacteurs nucléaires innovants, dans la fabrication de véhicules connectés zéro émission ou la production et le stockage d'énergie renouvelable. France 2030 doit permettre à l'industrie française de relever ce défi.

Pour une souveraineté numérique européenne

La France porte l'ambition d'une souveraineté numérique européenne. Cette ambition implique de définir un certain nombre de règles pour faire respecter nos valeurs en ligne (c'est notamment l'objet des projets de Digital Services Act et Digital Markets Act, soutenus par la France) mais également de faire émerger des champions européens du numérique.

S'agissant des technologies numériques clés, la France est ainsi impliquée dans la préparation de projets industriels communs dans le domaine du cloud, de l'électronique, de l'espace ou de l'intelligence artificielle. France 2030 viendra renforcer cette ambition en donnant aux acteurs français des moyens d'investir dans ces technologies d'avenir.

La France soutient en outre l'émergence à l'échelle européenne d'un écosystème propice à l'émergence et à la croissance de jeunes entreprises innovantes, qui seront les champions technologiques de demain. Les mesures prévues en la matière dans le cadre de France 2030 viennent servir directement cet objectif.

Faire de l'autonomie stratégique et industrielle européenne une réalité et réduire nos dépendances stratégiques

Au-delà des technologies numériques, la crise sanitaire a confirmé la dépendance de l'Europe à certains produits et technologies critiques. La stratégie industrielle européenne renouvelée de mai 2021 fait ainsi de la résilience et de l'autonomie stratégique un objectif à part entière de la politique industrielle de l'Union. La Commission a présenté une analyse détaillée des dépendances stratégiques de l'Union et proposé de nouveaux moyens d'actions pour remédier à ces dépendances. Dans le cadre de France 2030, l'investissement dans l'électronique et les semi-conducteurs, dans les biothérapies et les dispositifs médicaux innovants, notamment dans le cadre de projets européens communs (PIIEC) ou encore dans l'exploitation durable et le recyclage des métaux critiques durables en Europe, permettra de réduire ces dépendances stratégiques et d'assurer la sécurité et la prospérité future des français et des européens.

Cette ambition industrielle et technologique doit s'accompagner de règles européennes favorisant une concurrence équitable entre acteurs européens et acteurs extra-européens. L'adoption du règlement sur la réciprocité dans les marchés publics, le renforcement des mécanismes de filtrage des investissements en Europe ou la lutte contre les effets négatifs des subventions des pays tiers sur le fonctionnement du marché unique européen sont, à ce titre, une priorité.

